

8

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes morales qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires et possédant les conditions juridiques, techniques, et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Condition de participation

5. Les fournitures sont à livrer dans un délai maximum de 90 jours calendaires.

4. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont en un seul lot : **Système d'équipements de mesure des champs électromagnétiques et la formation à son utilisation (le système est composé par un mesureur de champs et son système d'antennes, un analyseur de spectre portable et son système d'antennes, câble RF et connectiques et un GPS).**

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres international Ouvert (AOI) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Spécification du marché

2. Le marché est financé par le Budget Général de l'Etat, Subsidés accordés à l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications « ARCT », pour l'achat des équipements, exercice 2019-2020.

Financement du marché

1. L'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications (ARCT) invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture d'un Système d'équipements pour la mesure et le contrôle des champs électromagnétiques et la formation à son utilisation.

Objet

Avis d'Appel d'Offres International Ouvert n° DNCMP/...../IF/2019-2020 pour la fourniture d'un Système d'équipements de mesure des champs électromagnétiques et la formation à son utilisation.

Date de publication : 05 / 11 / 2019
Date d'ouverture des offres : 11 / 12 / 2019

8

12. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de Trois millions (3.000.000) de francs burundais ou l'équivalent en dollars des Etats-Unis.
11. Les soumissionnaires doivent soumettre l'offre pour l'intégralité à savoir : **Système d'équipements de mesure des champs électromagnétiques et la formation à son utilisation (le système étant composé par un mesureur de champs et son système d'antennes, un analyseur de spectre portable et son système d'antennes, câble RF et connectiques et un GPS).**
10. Les soumissionnaires ne peuvent soumettre qu'une seule offre pour le présent marché.

Présentation de l'offre

Toute question concernant le présent appel d'offre doit être adressée par écrit au Directeur Général de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunication « ARCT » en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 15 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 18 ci-dessous.

9. Le dossier d'appel d'offres peut également être consulté, pendant les heures de service, dans les locaux de l'ARCT : Rôhero I, Avenue de France N°14, ou sur son site web www.arct.gov.bi. La preuve de paiement du montant précédemment mentionné (50.000FBU) devra être jointe à l'offre si le dossier d'appel d'offres est obtenu par téléchargement sur Internet.

l'offre.
1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB). L'absence de ce bordereau entraîne le rejet de son équivalent en dollars américains non remboursables, au Compte de Transit des Recettes Non Fiscales N° sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant de cinquante mille francs burundais (50.000FBU) ou

TELEPHONE : +257 22 21 02 76 ;
B.P. : 6702 Bujumbura ;
Email : info@arct.gov.bi ;
Fax : +257 22 24 28 32,

8. Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès de l'ARCT sis Avenue de France N°14 :

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

7. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées aux articles 153 et 161 du Code des Marchés publics.

13. Les offres devront être envoyées à l'adresse indiquée ci-dessous, sous enveloppe fermée par collage, sans identification du soumissionnaire, ou remise main à main avant la date limite de dépôts des offres, avec la mention « Avis d'Appel d'Offres N° DNCMP/...../F/2019-2020 « POUR LA FOURNITURE D'UN SYSTEME D'EQUIPEMENTS DE MESURE DES CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES ET LA FORMATION A SON UTILISATION»

14. Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications :

- Avenue de France N°14 ;
- B.P. 6702 Bujumbura – BURUNDI;
- Tél. : + 257 22 21 0276;
- Email : info@arct.gov.bi;
- Fax : +257 22 24 2832.

15. Les offres doivent être rédigées en langue française, et doivent également être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

16. Les offres doivent être présentées en 4 exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies.

Validité des offres

17. Les offres sont valables pendant une période de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

18. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-haut au plus tard le M.../M.../2019 à 09h30 (heure de BUJUMBURA).

Toute offre reçue après la date et heure limites ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

19. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou leurs représentants et d'un Représentant de la DNCMP à l'adresse ci-haut mentionnée, dans la salle des réunions de l'ARCT, le M.../M.../2019 à 10 h00, heure de Bujumbura.

8

Critères de qualification

20. Les exigences en matière de qualifications sont spécifiées dans le règlement particulier d'Appel d'Offres.

Délai d'exécution du marché

Le délai d'exécution de ce marché est de 90 jours calendaires

Fait à Bujumbura, le ^{29 10}...../...../2019

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARCT,

Ir Donatien MANIRAMPA

